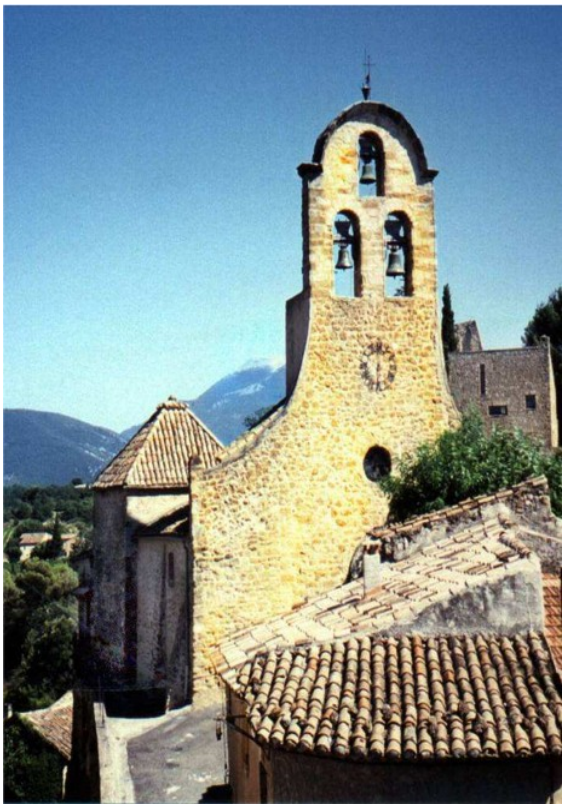
# PUYMÉRAS MON VILLAGE

| SOMMAIRE | |
|---|---|
| Informations Puyméras Mon Village | Page 2 |
| Artisans & commerçants | Page 3 |
| N° Urgence | Page 4 |
| Le mot du maire | Page 5 |
| Conseils municipaux | Pages 6 à 19 |
| Le mot de la présidente | Page 20 |
| Le théâtre des 2 mondes | Page 21 |
| Concert de Noël & fêtes des mères | Page 22 |
| La bibliothèque & la base boulangerie | Page 23 |
| Concert de juillet & apéritif de bienvenue | Page 24 |
| US Autre Provence | Page 25 |
| La rentrée scolaire | Page 26 |
| Comité des Fêtes | Pages 26 à 28 |
| Activités à venir | Page 29 |
| Le patrimoine de nos voisins | Page 30 |
| Recettes gâteau poire & marquisette | Page 31 |
| Jeux pour tous | Pages 32 à 34 |
| Littérature & infos PMV | Page 35 |
| Adhésion PMV | Page 36 |



NUMERO 95
OCTOBRE 2026

# INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

## ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras
Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

**MEMBRES DU BUREAU** :

| | |
|---|---|
| Présidente : | Suzanne BARNOUIN |
| Vice-présidente : | Mireille AUTRAN |
| Secrétaire : | Chantal FAURE |
| Secrétaire adjointe : | Brigitte BRIENNE |
| Trésorier : | Jean-Louis FANNI |

**AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Françoise BERLAMONT - Frédéric GARCIA - Dominique HOEN - Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

**JOURNAL :**

***Rédaction*** **:** Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE - Frédéric GARCIA.

***Groupe de relecture*** **:** Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT - Brigitte BRIENNE - Chris BERNARD - Chantal FAURE.

***Groupe de distribution*** **:** Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE - Claude FAURE - Frédéric GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

### MAIRIE DE PUYMÉRAS

*Téléphone : 04 90 46 40 90 - Site internet :* https://www.mairiepuymeras.com
*Mail accueil mairie :* agenda.puymeras@gmail.com
*Mail secrétariat général/secrétariat du maire* : mairie.puymeras@gmail.com

**LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H**

### AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45
FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

**HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER**

| | | |
|---|---|---|
| *Du lundi au vendredi :* | 2 Place de la Fontaine (Mairie) | 11 h |
| *Le samedi :* | Puyméras : | 8 h |
| | Vaison la Romaine : | 11 h |

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Responsable : Françoise BERLAMONT
**LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE AU PUBLIC LES JEUDIS DE 16 H 15 À 18 H ET LE SAMEDI DE 10 H À 12 H**

# ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

| | | |
|---|---|---|
| Assistante maternelle agréée | Marie-Noëlle CUENCA | 04 90 46 48 00 |
| Assainissement | Vaison assainissement | 06 03 03 83 19 |
| Animations et ateliers artistiques | Delfine | 06 25 82 51 09 |
| Bar Tabac Restaurant | Les Barrys | 04 90 35 04 53 |
| Boulangerie Pâtisserie | La Base | 04 90 67 15 29 |
| Brasseur | Brasserie du Soleil | 07 86 23 33 67 |
| Brocante - Recyclage - Matériaux Anciens | Le Hangar | 06 07 67 74 06 |
| Cave Coopérative | La Comtadine | 04 90 46 40 78 |
| Cave | Domaine Le Mas du Jas | 06 65 28 99 32 |
| Cave | Domaine Le Puy du Maupas | 04 90 46 47 43 |
| Caveau - Vente de vins | Soif - Karolyen De BRUYN | 04 86 04 82 58 |
| Caviste à domicile - Evènementiel | Domaine St Appolinaire - Elodie DAUMAS | 06 88 49 97 04 |
| Cheffe à domicile | Hélène VAILLANT | 06 18 67 07 25 |
| Chocolaterie | CHALOIN Chocolats | 04 90 37 40 94 |
| Coiffeur | Bulle d'Hair - Laure-Line DIEUDONNE | 06 82 31 76 35 |
| Conciergerie, ménage, garde d'enfants | Les Services de Julie - Julie BOURABAH | 07 60 05 70 24 |
| Couvreur Zingueur | Jolitoit Provence | 06 44 08 25 40 |
| Développeuse de site web | Louise OBE | 06 34 20 24 74 |
| Electricité Générale | Antonio MACHADO | 04 90 36 36 33 |
| | Jason RODIERES | 06 98 62 93 27 |
| Ferronnier | Gaëtan RAMOS | 06 03 40 52 60 |
| Garage Agricole | BERNARD et BREMOND | 04 90 46 43 17 |
| Massage | Sandrine MACHAN | 07 69 30 98 43 |
| Massage Ayurvédique | Marie-France SAMBUCHI | 06 14 69 88 34 |
| Massage Bien-Etre | Sandrine CHAMPEAU | 06 74 59 27 58 |
| Moulin à huile | Le Vieux Moulin - Alain FARNOUX | 04 90 12 02 57 |
| Paysagiste | Le Paysagiste - Frédérique GONDRAN | 06 74 81 72 63 |
| Peintures intérieures/extérieures | Patrice GUILLARD | 06 18 44 32 80 |
| Pisciniste - Construction et entretien | Le Pisciniste - Fabien GONDRAN | 06 70 73 23 97 |
| Pisciniste - Construction | Profil Piscine | 04 90 41 74 02 |
| Plomberie Chauffage | Morgan RODIERES | 06 11 48 33 65 |
| Plomberie | Thomas DUPONT | 06 09 22 61 54 |
| Prestataire équin | Justin MANGUETTE | 07 68 74 67 51 |
| Restaurant | Le Girocèdre | 04 90 46 50 67 |
| Taxis | Taxis Fred et Caro - Frédéric GARCIA | 06 98 09 54 82 |
| | G.I.E. Taxis des Dentelles | 04 90 46 89 42 |
| Truffes et champignons | Etablissement PLANTIN | 04 90 46 41 44 |

# NUMEROS D'URGENCE

| | |
|---|---|
| GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17 | SAMU : 15 ou 112 |
| POMPIERS : 18 ou 112 | HOPITAL : 04 90 36 04 58 |
| PHARMACIE DE GARDE : 04 90 41 73 32 | |
| **DEFIBRILATEUR : sur le mur extérieur du Centre Social, à proximité de la porte d'entrée.** | |

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

# SOCIAL ET SANTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Cabinet d'infirmières | Cécile BERGER<br>Michèle BONNET<br>Romy SCHULLER | 04 90 46 44 04 |

# ASSOCIATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) Faucon - Mérindol - Puyméras | Présidente : Laure JOLY | 06 50 80 17 27 |
| Association Paroissiale | Présidente : Delphine RAGONOT | 04 90 37 68 10 |
| Association 3P | Président : Rodolphe BRAJON | 06 77 87 66 29 |
| Bibliothèque Municipale | Responsable : Françoise BERLAMONT | 06 07 08 37 61 |
| La Compagnie du Bien Être<br>Massages sans frontière | Présidente : Laure GUILLARD<br>compagniebienetre@gmail.com | 06 79 07 38 22 |
| Comité des Fêtes | Présidente : Marine MOINIER<br>cdfpuymeras@gmail.com | 06 04 53 59 16 |
| Coopérative scolaire | Présidente : Isabelle EYRAUD | |
| Maniok | Présidente : Michèle GRILLON | |
| Puyméras Karaté Club | Présidente : Caroline GARCIA | 06 98 09 54 82 |
| Puyméras Mon Village | Présidente : Suzanne BARNOUIN<br>pmvassociation84@gmail.com | 06 82 75 60 88 |
| Rand'O'Soleil | Présidente : Annie LATCHER<br>randosoleil.puymeras@gmail.com | 06 68 02 11 48 |
| Société de chasse de Puyméras | Président : Patrick GERVAIS | 06 21 80 66 05 |
| Union Sportive Autre Provence (USAP) | Président : Jean-Louis CHAUVET | 06 10 26 05 27 |

*En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com*

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Puymérassiens,

Quelques mois après le scrutin municipal de mars dernier, notre nouvelle équipe est pleinement mobilisée et au travail pour donner corps aux engagements que nous avons pris devant vous :

*Les travaux*:

Les travaux engagés pour la réfection du toit et la pose de la climatisation à l'école et à la cantine sont partiellement terminés : seule la réfection du toit de la cantine doit débuter au mois d'octobre pour se terminer d'ici la fin de l'année. La bibliothèque a également été climatisée pour le confort de ses membres. Nous organiserons une petite inauguration afin que vous puissiez vous rendre compte des changements.

Une nouvelle tranche de travaux va débuter en octobre sur la Chapelle Notre Dame des Anges.

La réfection de 3 chemins communaux a été réalisée

*La fête votive* :

Cette année encore, notre fête votive a battu des records de fréquentation ! Je remercie vivement le comité des fêtes pour sa participation ainsi que tous les bénévoles car sans eux, rien ne serait possible.

*La rentrée scolaire* :

Cette année, nous avons 42 enfants au total et la rentrée scolaire s'est déroulée de manière tout à fait satisfaisante. Nos petits peuvent maintenant profiter de classes possédant un excellent mode de chauffage et/ou de rafraichissement pour l'été !

*Les vendanges* :

Les vendanges se sont déroulées sous un climat extrêmement clément : soleil et chaleur ont permis à nos viticulteurs de produire une récolte aussi bien quantitative que qualitative et le cru 2026 devrait être excellent !

*Divers :*

Nous sommes ravis d'accueillir Madame MALFONDET Marianne qui a créé la boulangerie artisanale « LA BASE ». Nous pouvons vous dire que le pain est vraiment excellent !

Nous vous informons que le nouveau Président de la Société de Chasse est M. Patrick GERVAIS.

La saison de football a repris et compte cette année 3 équipes seniors et 8 équipes de jeunes.

Enfin, nous tenons à nous excuser pour les désagréments causés cet été par l'absence d'une de nos secrétaires. Cela nous a contraint à adapter nos horaires d'ouverture de la mairie et de la poste. Tout est rentré dans l'ordre à ce jour et vous pouvez profiter pleinement de tous nos services, aux horaires habituels.

Toute l'équipe municipale et moi-même sommes extrêmement fiers de notre village et de ses habitants.

Vive Puyméras !

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mardi 2 avril 2026 à 18 heures 30**

Présents: mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Chantal LEVEQUE, Alice ROCHE, Céline VERSTRAETE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absent: Julien VERA

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DIANOUX

Quorum: 8

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation des comptes- rendus des séances précédentes

Commissions communales + responsables CSC

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Délégations du conseil au maire

Délégués SEV

Délégués RAO

Délégués SMDVF

Délégués SMGPNRMV

Commission des impôts

**Délibération2026_D18:désignation du secrétaire de séance**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,
CONSIDERANT que les articles L.2121-15etL.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Jean-Christophe DIANOUX en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 2 avril 2026.

**Délibération 2026_D19:approbation des procès-verbaux du Conseil municipal des 10 et 22 mars 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT qu'il est donné lecture des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 10 et 22mars 2026,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 10 et du 22 mars 2026,

APPROUVE à l'unanimité ces documents.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

**Délibération 2026_D20:Commissions municipales**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

**Désignation des membres**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, il est proposé de créer 12 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Monsieur le maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le vote se fasse à main levée

ADOPTE la liste des commissions municipales suivantes :

Finances

Personnel communal

Travaux bâtiments, village

Assainissement,voirie:stationd'épuration,réseaud'assainissement,voirie

Affaires scolaires

Urbanisme: droits des sols, demandes de préemption, plan local d'urbanisme...

Cimetière : délivrance et reprise des concessions, entretien, extension du cimetière

Culture: associations, tourisme, manifestations commémoratives, repas des ainés

Espace urbain : entretien du village et des espaces verts, électrification rurale

Sports : aire de jeux, espace multisports

Forêt

Sécurité civile : plan communal de sauvegarde, bornes incendie, défibrillateur, plan de continuité d'activité, correspondant défense, feux de forêt…

DIT que les commissions municipales comportent au maximum 4 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal, DESIGNE au sein des commissions suivantes:

Finances : Roger TRAPPO, Marc MOINIER, Manon YTIER, Pierre TARTANSON

Personnel communal: Roger TRAPPO, Marc MOINIER, Manon YTIER, Pierre TARTANSON

Travaux : Marc MOINIER, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET, Cédric IMBERT

Assainissement, voirie: Marc MOINIER, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT

Affaires scolaires : Marc MOINIER, Alice ROCHE, Laure-Line DIEUDONNE

Urbanisme : Manon YTIER, Jean-Christophe DIANOUX

Cimetière : Manon YTIER, Chantal LEVEQUE, Roselyne ARLAUD

Culture, festivités : Manon YTIER, Jean-Christophe DIANOUX, Anne de VILHET, Roselyne ARLAUD

Espace urbain : Pierre TARTANSON, Céline BOYER, Jean-Christophe DIANOUX

Sports : Pierre TARTANSON, Céline BOYER, Olivier GIRARD, Alice ROCHE, Cédric IMBERT

Forêt : Pierre TARTANSON, Olivier GIRARD, David SAMBUCHI, Jean-Christophe DIANOUX

Sécurité civile: Pierre TARTANSON, David SAMBUCHI, Olivier GIRARD Responsables centre social et culturel : Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD

**Délibération 2026_D21: Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints, Considérant que la commune compte 589 habitants,

Considérant que le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer,

VUladélibération2026_D17duConseilmunicipalfixantlenombred'adjointsdelacommune,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 2 avril 2026, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

| Fonction | Prénom NOM | Taux maximal applicable | Montant brut maxim alapplicable | Montantbrut défini |
|---|---|---|---|---|
| Maire | Roger TRAPPO | 44.30% | 1820.96€ | 1251.11€ |
| 1er adjoint | Marc MOINIER | 11.77% | 483.81€ | 333.00€ |
| 2ème adjoint | Manon YTIER | 11.77% | 483.81€ | 333.00€ |
| 3ème adjoint | Pierre TARTANSON | 11.77% | 483.81€ | 333.00€ |

Maire : 30.62 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

1er adjoint : 8.15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2ème adjoint : 8.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

3ème adjoint : 8.15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DIT que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

DECIDE que les indemnités de fonctionne seront pas revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et qu'elles seront payées mensuellement ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

**Délibération 2026_D22 : Délégations de compétences au maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18àL.2122-24, Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022,

Considérant que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales offre la faculté au Conseil Municipal de déléguer certaines compétences au Maire de la commune pour la durée de son mandat, et de lui confier le soin de prendre toutes décisions utiles en ce qui concerne les matières définies dans l'article susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur Roger TRAPPO, Maire, des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de donner à Monsieur Roger TRAPPO, Maire, conformément aux dispositions prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales le plein exercice de cette délégation dans les conditions décrites ci-dessous :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de1 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4°a- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et le suivi (y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%) des marchés de fournitures et de services (dont les prestations intellectuelles) d'un montant ne dépassant pas 50000€, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du seuil au-delà duquel seules des procédures formalisées décrites aux articles L 2124-1 à L 2124-4, R 2124-1 à R 2124-3 et R 2124-5 du code de la commande publique peuvent être mises en œuvre, à savoir, l'appel d'offres, la procédure avec négociation et le dialogue compétitif ;

b- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, 1'exécution, le règlement et le suivi (ycomprislesavenantsquin'entrainentpasuneaugmentationdumontantducontratinitialsupérieure à 5%) des marchés de travaux d'un montant ne dépassant pas 50 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du seuil au-delà duquel la transmission au contrôle de légalité est obligatoire.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf(9) ans ;

6° Dépasser les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

10° De décider l'aliénation degré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

15° D'exercer ou non, au nom de la commune, et en accord avec les membres de la commission d'urbanisme, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3de ce même code dans la limite de 150 000 € ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €

D'autoriser le maire à déposer plainte au nom de la commune;

D'ester en justice :

En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même attraite devant une juridiction pénale ;

En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;

Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales;

D'autoriser à faire représenter la commune à toutes audiences par le cabinet d'avocats de son choix.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions destinées au financement des investissements approuvés par le conseil municipal ; en cas de demande spécifique d'une délibération de l'organemunicipalparl'organismefinanceur,lemaireseraautomatiquementdessaisidecettecompétence pour la demande spécifiée.

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le Conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal,

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un membre de l'administration municipale agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération 2020_D11 du 28 mai 2020.

**Délibération 2026_D23 : Election des délégués au Syndicat d'Energie Vauclusien**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune étant adhérente au Syndicat d'énergie Vauclusien, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical. Selon les dispositions définies par l'article L.5211-7 du CGCT les délégués doivent être élus au scrutin secret à majorité absolue à deux tours, suivi éventuellement d'un troisième tour à majorité relative.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire ainsi que du délégué suppléant qui sera amené, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

Candidats : monsieur Pierre TARTANSON, délégué titulaire ; monsieur Marc MOINIER, délégué suppléant.

Résultats du dépouillement:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls :0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue :8

Ont obtenus:

Monsieur Pierre TARTANSON : 14

Monsieur Marc MOINIER : 14

Monsieur Pierre TARTANSON remplissant les conditions prévues par la loi est élu délégué titulaire, monsieur Marc MOINIER est élu délégué suppléant au comité Syndicat d'énergie Vauclusien.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

**Délibération 2026_D24 : Election des délégués au syndicat Rhône- Aygues- Ouvèze**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune étant adhérente au syndicat intercommunal Rhône-Aygues-Ouvèze, il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical. Selon les dispositions définies par l'article L5211-7 du CGCT les délégués doivent être élus au scrutin secret à majorité absolue à deux tours, suivi éventuellement d'un troisième tour à majorité relative.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires ainsi que des délégués suppléants qui serontamenés, le cas échéant, à remplacer le ou les titulaires empêchés.

Candidats : messieurs Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, délégués titulaires;

Mesdames Alice ROCHE, Chantal LEVEQUE, déléguées suppléantes.

Résultats du dépouillement:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls :0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue :8

Ont obtenus:

MarcMOINIER:14

PierreTARTANSON:14

Alice ROCHE: 14

Chantal LEVEQUE: 14

Messieurs Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, délégués titulaires remplissant les conditions prévues par la loi ont été élus délégués titulaires , Alice ROCHE, Chantal LEVEQUE sont élues déléguées suppléantes au comité du syndicat intercommunal Rhône-Aygues-Ouvèze.

**Délibération2026_D25:Election des délégués au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune étant adhérente au syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical. Selon les dispositions définies par l'article L5211-7duCGCT les délégués doivent être élus au scrutin secret à majorité absolue à deux tours, suivi éventuellement d'un troisième tour à majorité relative.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire ainsi que du délégué suppléant qui sera amené, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

Candidats : madame Manon YTIER, déléguée titulaire ; monsieur Olivier GIRARD, délégué suppléant.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

Résultats du dépouillement:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue :8

Ont obtenus:

Madame Manon YTIER :14

Monsieur Olivier GIRARD:14

Madame Manon YTIER remplissant les conditions prévues par la loi est élue déléguée titulaire, monsieur Olivier GIRARD est élu délégué suppléant au comité du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière.

**Délibération 2026_D26 : Election des délégués au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune étant adhérente au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical. Selon les dispositions définies par l'article L.5211-7 du CGCT les délégués doivent être élus au scrutin secret à majorité absolue à deux tours, suivi éventuellement d'un troisième tour à majorité relative.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire ainsi que du délégué suppléant qui sera amené, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

Candidats: monsieur Marc MOINIER, délégué titulaire ; madame Laure- Line DIEUDONNE, déléguée suppléante.

Résultats du dépouillement:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majoritéabsolue:8

Ont obtenus:

Monsieur Marc MOINIER : 14

Madame Laure- Line DIEUDONNE, déléguée suppléante : 14

Monsieur Marc MOINIER remplissant les conditions prévues par la loi est élu délégué titulaire, madame Laure- Line DIEUDONNE est élue déléguée suppléante au comité du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

**Délibération 2026_D27 : commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué, et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650.

Commissaires proposés :

MOINIER Marc

BERNARD Aline

BOUQUET Yves

GRIGIS Michel

GIRARD Arlette

ARLAUD Vincent

ALLARD Philippe

IMBERT Nicole

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

BOUCHET Michel

JOFRE Christiane

DEVILHET Pierre

GERBAUD Laurent

GONDRAN Francis

TARTANSON Pierre

BEJAR Isabelle

AUTRAN Jean-Louis

VACON Laurence

ROLLAND Daniel

CLIER Etienne

CUNY Marco

VERA Georges

FARE Michel

HEM Thibault

CURNIER Wilder

**QUESTIONS DIVERSES**

Déclaration d'intention d'aliéner

4 le clos des Chaunes

Montée du stade

Le Jonchier

La commune ne souhaite pas préempter.

- Courrier de Mme Françoise BERLAMONT au sujet de nuisances causées par l'entreprise PLANTIN. Un courrier va être fait à l'entreprise et une copie du courrier envoyé à la communauté de communes.

- Point sur le financement de la nouvelle mairie:

-À ce jour 579655.45 € de subvention sont été versées. Il reste 50736 € en solde de la DETR à recevoir.

Montant total des aides : 630391.45 € après contrôle.

Financement des travaux à 72% par l'Etat, le Conseil Régional et Départemental

Montant total TTC, acquisition comprise : 1 165 547.741 € Montant TTC des travaux: 1051670.21 €-876391.84 € HT

- Proposition de faire réaliser une fresque sur le mur sous la mairie : refus à l'unanimité

- RPI : 70 élèves sont prévus à la rentrée scolaire2026-2027 15 à Mérindol

21 à Puyméras GS - CP 20 à Puyméras CE1-CE2 14 à Faucon CM1 – CM2

- Accès au container à verres sur le parking de la cave détérioré. Voir avec la cave.

- Nouvelle norme pour les bornes d'arrosage. Il va falloir voir comment faire.

Séance levée à 19 h 55

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## SÉANCE du vendredi 5 juin 2026 à 11 heures 15

**Présents**: mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Chantal LEVEQUE, Alice ROCHE, Céline VERSTRAETE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

**Absent** : David SAMBUCHI

**Secrétaire de séance** : Jean- ChristopheDIANOUX

Quorum: 8

**ORDREDUJOUR**:

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Élections sénatoriales: désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

**Décision du maire 2026-DEC.01: désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune**

**Délibération 2026_D28:désignation du secrétaire de séance**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,
CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu' au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Jean-Christophe DIANOUX en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 2 avril 2026.

**Délibération 2026_D29 : approbation du procès-verbal du Conseil municipal 2 avril 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2026,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

**Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants aux élections sénatoriales**

Titulaires : Roger TRAPPO, Marc MOINIER, Manon YTIER

Suppléants : Jean-Christophe DIANOUX, Pierre TARTANSON, Olivier GIRARD

Séance levée à 12 h 00

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

## SÉANCE du mardi 16 juin 2026 à 18 heures 30

**Présents:** mesdames Roselyne ARLAUD, Chantal LEVEQUE, Alice ROCHE, Céline VERSTRAETE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

**Absents:** Laure- Line DIEUDONNE, Jean-Christophe DIANOUX, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Julien VERA

Quorum: 8

**ORDRE DU JOUR:**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Acquisition BOUQUET

**Décison du maire 2026-DEC.01: désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune**

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux délégations de compétences du maire ;

VU la délibération n° 2026_D22 du 2 avril 2026 portant délégation de compétences au maire pour engager la commune dans des actes juridiques et administratifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir une représentation juridique efficace de la commune dans les procédures contentieuses ou précontentieuses ;

CONSIDÉRANT que la désignation d'un avocat permet d'assurer une défense adaptée aux enjeux juridiques et financiers pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT que Maître Nicolas HEQUET dispose des compétences requises pour représenter la commune dans les affaires qui lui seront confiées ;

DECIDE

DE DESIGNER Maître Nicolas HEQUET, avocat, exerçant au Barreau d'Avignon, dont le Cabinet est domicilié au 27 Rue Jacques IVERNY – 84000 AVIGNON, pour représenter et défendre les intérêts de la commune de Puymeras dans toute affaire ou procédure nécessitant une assistance juridique.

Actuellement, il esten charge des deux dossiers BRIENNE/MAURER contre la commune.

**Délibération 2026_D30:désignation du secrétaire de séance**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu' au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Céline VERSTRAETE en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 5 Juin 2026

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

**Délibération 2026_D31: approbation du procès-verbal du Conseil municipal 5juin 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

**Délibération 2026_D32 : Acquisition BOUQUET**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de l'accord de messieurs Nicolas BOUQUET et Benoit BOUQUET, conformément au jugement du Tribunal de Montélimar ouvrant une mesure d'habilitation familiale dans l'intérêt de Monsieur Guy BOUQUET, concernant la vente à la commune de la parcelle E402d'une superficie de 30 ca.

Il indique que cette parcelle est destinée à l'aménagement du coin destiné aux containers.

Il précise que cette vente aura lieu moyennant le prix de deux cents euros (200.00 €) ; étant précisé que ce prix a été fixé en fonction d'un avis de valeur délivré par l'agence ACCORD IMMOBILIER Provence en date du 08 avril 2026.

Le Conseil municipal, Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée E402 d'une superficie de 30 ca appartenant à Monsieur Guy BOUQUET ;

DIT que l'acquisition de ce terrain aura lieu moyennant la somme de 200 euros (200.00€);

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte passé en la forme administrative ainsi que tout document s'y rapportant.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Affaires scolaires : Courrier du directeur d'académie consolidant le transfert d'un poste de l'école élémentaire de Faucon à l'école de Puyméras jusqu'au 31 août 2028.

- Affaires juridiques:

Avis de classement à victime de l'affaire de rejet en eau douce de substance nuisible–Pollution par M. ELMAI de septembre 2023.

Jugement en date du 31 mars 2026 du Tribunal Administratif de Nîmes rejetant la requête des époux ROLLAND Robert

Recours contre le PLU et le permis de lotir chemin du Jas: Les audiences ont eu lieu au Tribunal Administratif de Nîmes le 2 juin 2026. Un complément d'information a été transmis au Tribunal le 5 juin en ce qui concerne le recours contre le permis de lotir. Nous sommes en attente des délibérés.

Nuisances entreprise PLANTIN : le contrôle de conformité des installations était programmé le 3 juin. Nous sommes dans l'attente des résultats. Lecture de la réponse apportée par monsieur Nicolas ROUHIER au courrier initial de la commune.

Recours JEON demandant l'annulation du CU08409423N0004 et du refus de la DP08409423N0014: un mémoire en défense a été produit au Tribunal le 5 juin.

Recours gracieux de monsieur FROMENT contre le refus du PC0810942600001.

DIAFB2M pour la vente des lots 6 et 7 du lotissement le Jonchier

- Diagnostic de vidéo protection réalisé par la gendarmerie : la préconisation consiste en l'implantation de caméras numériques fixes, adaptées à la reconnaissance des auteurs d'infraction et l'identification des plaques d'immatriculation des véhicules, de jour comme de nuit.

Possibilité d'être subventionné à hauteur de 80% par la Région et l'Etat.

- Faire un courrier en recommandé à monsieur ROUSSIN au sujet de ses dépôts sauvages dans son terrain et sur le terrain de la commune.

Réactualisation du plan communal de sauvegarde à faire

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL suite

- Forêt:

Création et installation de barrières interdisant l'accès aux massifs forestiers lors des périodes d'interdiction de circulation.

- Coupes de bois

Autorisation de faire paitre des vaches et des chevaux en accord avec l'ONF.

- Maurice AUBERT a procédé au débroussaillage.50% du travail est offert à la commune.

- Agriculture:

Création d'une commission agricole sous la présidence de monsieur le maire : Olivier GIRARD, Cédric IMBERT et Julien VERA

Référents ambroisie: Olivier et Cédric

Présentation du pacte pour les territoires viticoles

Réflexion sur le devenir des bornes de sulfatage par rapport à la circulaire du Préfet.

- Travaux:

Nettoyage du stade et peinture du mur du tennis ont été réalisés par les agents techniques.

Pose du panneau USAP sur la façade : 9 pour et 1 contre, à condition de le positionner selon les préconisations de la mairie.

Devis voirie chemin Milesi, Brémond et purge chemin de Villedieu:18804.00 €TTC

Devis pour le remplacement de la porte du centre social et culturel 8 008.58 €TTC et pour l'installation d'une climatisation dans le hall et dans la salle du haut : 9 116.52 € TTC – Demander d'autres devis.

Voir pour un contrat d'entretien des climatiseurs de tous les bâtiments communaux.

Démarrage de l'étude pour la réfection du réseau d'assainissement de la rue des Guercy, rue des Escarillons et rue du vieux four.Un passage caméra est prévu le 1er juillet sous les maisons entre la rue de Guercy et l'avenue de Verdun.

Monsieur Pierre TARTANSON informe que tout l'éclairage public du village est désormais équipé de LED. Monsieur le maire propose d'annuler l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Madame Manon YTIER présente les devis pour la réfection de la façade du mur du cimetière : autour de 20 000 €. Elle va demander d'autres devis.

Une fois le débroussaillage terminé, il faudra remettre les panneaux qui ont été tombés.

- Intercommunalité:

Membres de la commission CIID

Titulaire : Roger TRAPPO Suppléant : Pierre TARTANSON

Réunion de présentation de la communauté de communes : leur proposer de venir lors du prochain conseil municipal

- Divers:

Remerciements suite au décès de la mère d'Arlette GIRARD

Madame VERSTRAETE interroge sur les nombreux cyclistes qui roulent sur les chemins communaux : de nouvelles applications les référencent désormais.

Séance levée à 20 h 13

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec une certaine émotion que je rédige ce dernier « Mot de la Présidente ».

Comme vous le savez peut-être, j'ai fait le choix, suite au décès d'André, mon mari, de me rapprocher de ma fille en Isère. Cette nouvelle étape de ma vie m'amène, naturellement, à démissionner de mes fonctions de présidente de l'association Puyméras Mon Village.

Pendant près de vingt ans, j'ai d'abord été membre du conseil d'administration. Au fil de ces années, je me suis investie et impliquée aux côtés des présidentes qui se sont succédé. J'ai ainsi appris à travailler avec les membres du conseil d'administration pour organiser manifestations, spectacles, sorties, conférences…

Puis les « années COVID », suivies de la démission de la présidente pour des raisons de santé, ont laissé craindre la disparition de cette association, créée en 1993.

Lors de l'assemblée générale de 2022, j'ai donc décidé, avec les membres du conseil d'administration, de relever le défi et de faire perdurer cette belle aventure associative en me portant candidate au poste de présidente.

À aucun moment, depuis cette date, je n'ai regretté ma décision.

Au cours de ces quatre années, j'ai été très largement soutenue et épaulée par un conseil d'administration motivé, dynamique et participatif. Toutes nos décisions ont été débattues avec beaucoup de sérieux et d'engagement, afin de répondre au mieux aux objectifs de notre association mais aussi aux attentes de nos adhérents.

Ensemble, nous avons essayé d'animer, tout au long de ces années, la vie de notre petite commune : après-midi récréatif avec les enfants de l'école, conférences avec M. MONDON et Mme NAVARO-VÉRA, concerts à l'église, participation à la célébration du 14 juillet, apéritif de bienvenue, repas, karaoké, sorties à la journée…

Derrière chacune de ces manifestations, il y a eu des heures de préparation, des échanges, des imprévus parfois, mais surtout beaucoup de bonne volonté et de plaisir partagé. Je garderai longtemps le souvenir de ces moments où les liens entre les habitants, entre les générations se renforçaient.

Nous avons également tenu à préserver la parution du Journal de PMV, ce petit bulletin qui entre trois fois par an dans chaque foyer de la commune grâce au soutien de la municipalité. Sa réalisation représente un travail important : collecte des informations, rédaction des articles, mise en page, relecture et distribution dans tous les hameaux de Puyméras.

Je tiens ici à exprimer ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette publication et qui, par leur investissement discret et régulier, ont permis au journal de continuer à vivre. Il est, depuis toujours, un lien précieux entre les habitants et un témoignage de la vie du village.

Je remercie sincèrement tous les membres du conseil d'administration. Sans leur présence, leur disponibilité, leurs idées et leur fidélité, rien de tout cela n'aurait été possible. Je remercie également la municipalité de Puyméras pour son soutien constant, ainsi que tous les adhérents qui ont répondu présents au fil des années et qui ont contribué, par leur participation, à faire vivre notre association.

Aujourd'hui, le moment est venu pour moi de passer le relais. Je quitterai mes fonctions lors de notre prochaine assemblée générale fixée au samedi 28 novembre à 17h30 salle de la Grande Fontaine.

Je souhaite de tout cœur à Puyméras Mon Village de continuer à rassembler les habitants et à créer des moments de convivialité. Belle et longue vie à Puyméras Mon Village.

Suzanne BARNOUIN, présidente

# LE THÉÂTRE DES 2 MONDES par Brigitte BRIENNE

**Le Théâtre des 2 Mondes : une belle histoire de passion et de bénévolat.**

Certains d'entre vous s'en souviennent certainement : là où se trouve aujourd'hui la boutique Plantin, il y avait autrefois un joli théâtre à Puyméras, « Les 2M » - les initiales de Muriel et Maurice Jaroslaw, un couple fauconnais de comédiens amateurs. Créé en 2010, le théâtre a malheureusement dû fermer ses portes en 2012, après la disparition brutale de Maurice. Les coûts d'exploitation de plus en plus lourds et la charge de travail que représente animer un tel lieu n'ont pas permis à son épouse Muriel de poursuivre l'aventure, en dépit du succès rencontré auprès du public. Une belle histoire prenait fin.

Mais le virus du théâtre s'était bel et bien installé dans la région…

Quatre ans plus tard, le 16 avril 2016, le Théâtre des 2 Mondes ouvrait ses portes à Vaison-la-Romaine. Porté par l'enthousiasme et l'engagement d'une dizaine de bénévoles, dont Muriel, réunis par le même amour du spectacle vivant, ce projet un peu fou allait rapidement dépasser toutes les espérances. Cette année, le Théâtre des 2 Mondes vient de célébrer son 10e anniversaire et s'est imposé comme un acteur culturel reconnu à Vaison-la-Romaine et dans l'ensemble de la communauté de communes.



Ce lieu associatif est entièrement animé par des bénévoles qui, sans compter leurs heures, œuvrent toute l'année pour faire vivre le spectacle vivant en milieu rural et le rendre accessible au plus grand nombre. Mais le Théâtre des 2 Mondes est bien plus qu'une salle de spectacles : c'est aussi un lieu de création, de transmission et de rencontres, ouvert aux associations et aux initiatives locales. Au fil des saisons, des liens étroits se sont tissés avec le public et les artistes, qui participent eux aussi à la richesse et au succès de cette aventure.

Début septembre, le théâtre présentait sa nouvelle saison devant une salle comble. Fidèle à son identité, sa programmation éclectique et variée témoigne d'une volonté de proposer une offre culturelle à la fois ouverte, exigeante et accessible, susceptible de toucher des publics de tous âges et de toutes sensibilités. Le premier spectacle de la saison s'est d'ailleurs joué à guichets fermés !

Alors, soyez curieux !Le programme est disponible sur le site : theatredes2mondes.fr

Brigitte Brienne, Rose Gonnet et Ralf Maurer

Le contingent puymérassien de l'équipe







# LE CONCERT DE NOËL

par Dominique HOEN

**Concert de Noël à Puyméras.**



L'ancien chœur de Puyméras a rejoint la chorale de Vinsobres sous le nom de Kallisté depuis un an.

Cet ensemble vous propose un concert de Noël en l'église de Puyméras, dimanche 13 décembre 2026 à 17 h30.

La lecture d'un conte et des chants agrémenteront les différents extraits du texte lus par les choristes.

La veille, samedi 12 décembre, une journée de stage dans la salle de l'école de musique de Vinsobres, de 10 h à 17 h, avec une pause casse-croûte, permettra à tous les choristes et amateurs de revoir ou d'apprendre les chants proposés pour le concert du lendemain. Ce moment musical est ouvert à toutes les personnes qui ont envie de chanter.

Une contribution de 5 € est demandée pour financer l'impression du livret, textes et chants.

N'hésitez pas, venez participer à cette expérience que nous renouvelons depuis plusieurs années maintenant. Dimanche, à l'issue du concert en libre participation, un vin chaud sera servi aux spectateurs.

# LA FÊTE DES MÈRES

par Elodie Devaux

La Fête des mères organisée le 31 mai a offert une belle journée de convivialité, de partage et de bonne humeur. Si la fréquentation n'a malheureusement pas été à la hauteur des espérances, les visiteurs présents ont pleinement profité des animations proposées dans une ambiance chaleureuse.

Au programme figuraient notamment une initiation à la bachata animée par Danse à Vaison, dont la pédagogie et la bonne humeur ont été particulièrement appréciées, le concert dynamique du groupe Cherry Bomb et Arthur, ainsi qu'une restauration de qualité qui a régalé les participants.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée. Merci également à tous les participants qui, par leur présence et leur enthousiasme, ont fait vivre cet événement.

Chaque manifestation est une expérience enrichissante. Elle permet de tirer des enseignements, d'ajuster certains aspects de l'organisation et de poursuivre avec toujours autant d'envie de proposer des moments de rencontre et de partage au sein de notre commune.



# LA BIBLIOTHÈQUE

par Françoise BERLAMONT

La bibliothèque se trouve dans l'école, au premier étage

Grâce à la subvention de la mairie, nous avons des livres très récents de l'année en cours.

Nous avons aussi des livres prêtés par la bibliothèque départementale, qui sont renouvelés deux fois par an, ainsi qu'une navette qui passe chaque mois. Vous pouvez demander un ouvrage que vous souhaiteriez lire, nous ferons notre possible pour l'avoir.

Les enfants de l'école viennent chaque semaine et peuvent emprunter des livres. Les autres enfants et adolescents sont les bienvenus pendant les heures d'ouverture au public.

Les emprunts sont gratuits, sans cotisation.

Alors venez vite nous rendre visite !

Voici les nouveaux horaires :




# LA BASE, NOUVELLE BOULANGERIE DE PUYMÉRAS

Depuis la mi-août, la boulangerie de Puyméras est ouverte et a fait peau neuve.

C'est Marianne qui œuvre au fournil puis au magasin, assistée de Nathan. Marianne a fait le choix de travailler avec du levain naturel qu'elle nourrit régulièrement avant de le mélanger dans le pétrin à différentes farines (blé, seigle, sarrasin, petit épeautre) et graines biologiques et locales. Ici, le pain est vraiment un aliment vivant !

Elle propose du mardi au vendredi, entre 7 h 45 et 13 h, une belle variété de pains, cuits sur place chaque jour, avec du temps, du soin et des ingrédients de qualité.

Dans une démarche écologique et responsable, la fabrication est raisonnée, évitant ainsi autant que possible de produire pour jeter: aussi, il est très simple de commander son pain (48 heures avant le retrait) à partir du site http://labaseboulangerie.com, ce qui permet d'adapter les quantités.

Brioches, sablés au sarrasin, pompes ou canestrelli vous attendent en boutique.

Le samedi matin, Marianne est présente désormais sur le marché des producteurs de Vaison

Bienvenue à Marianne et Nathan... et régalez-vous !



TAXI
TAXIS FRED ET CARO
TFC
06 98 09 54 82

# CONCERT DU 9 JUILLET

par Chantal FAURE

Le violon et la diction de Roger Germser, le clavecin d'Élisabeth Germser et la flûte à bec de Véronique Valéry ont accompagné le charmant conte de fées de Marie-Catherine d'Aulnoy (1651-1705), pour le plus grand plaisir des spectateurs présents.

Entre 40 et 50 personnes avaient ainsi pris place dans l'église de Puyméras, le jeudi 9 juillet, pour retrouver ce trio musical dans son nouveau spectacle. Pour ce concert raconté, adapté par Élisabeth Germser, ces musiciens avaient choisi des musiques de Vivaldi, Bach, Haendel, Rameau et bien d'autres.



Tous les trois ont une solide formation musicale.

Roger Germser, premier prix de musique de chambre et de violon au Conservatoire de Paris en 1971, a enseigné aux conservatoires de Lyon jusqu'en 2011. Il débute au théâtre en 1980, au Festival de Lyon, dans « Mozartement vôtre » d'Éric Westphal, avec le violoncelliste Maurice Baquet.

Bien d'autres aventures suivront, telles que Pierre et le loup, Le Carnaval des animaux, Barabbas ... avec l'Orchestre national de Lyon, les solistes de la Garde républicaine.

Ce musicien-comédien, qui construit une véritable cohérence dramatique tout au long de son récit, et ses deux complices nous ont offert une belle soirée d'été pleine de charme et de fantaisie.

# APÉRITIF DE BIENVENUE

par Chantal FAURE

Cette année non plus, Puyméras Mon Village n'a pas dérogé au traditionnel « apéritif de bienvenue » que notre association organise depuis de nombreuses années. Temps de rencontre et de convivialité, il permet aux habitants de la commune d'accueillir touristes et vacanciers.



Vers 17 heures, le mercredi 29 juillet, une visite du village, sous l'égide du plus célèbre Franco-Belge de la commune, Jean-François Labilloy, nous a conduits dans les ruelles pour retracer les moments importants de l'histoire de cette commune provençale, rappeler l'origine et la signification de la dénomination des lieux et des passages, et apercevoir certains points de vue, notamment à partir du toit de l'église, ouverte pour l'occasion.

Un petit détour jusqu'au magasin Soif a permis de découvrir et de déguster, sur les conseils de Karolien, quelques vins locaux, avant de rejoindre la place de la Grande Fontaine où, avec l'autorisation de la municipalité, tables et verres étaient installés devant notre nouvelle et belle mairie, à l'ombre du grand platane.

Autour de la marquisette, grands et petits ont fait connaissance, échangé et partagé, tout en grignotant les pizzas de Don Camillo et Don Peppone et autres amuse-bouche.

Nos remerciements à la mairie de Puyméras, à Don Camillo et Don Peppone, ainsi qu'aux bénévoles qui ont organisé cet apéritif.





# US AUTRE PROVENCE

par Céline VERSTRAETE

**Une saison 2026-2027 sous le signe de l'ambition !**
La nouvelle saison 2026-2027 débute pour l'US Autre Provence. Le club poursuit son développement sportif et associatif avec dynamisme, porté par l'engagement des joueurs, des entraîneurs et des bénévoles.

**Côté Seniors : Trois équipes sur le pont**
Pour cette saison 2026-2027, l'USAP réengage trois équipes en championnat départemental :

- Équipe Fanion (D1) : Évoluant au plus haut niveau départemental, notre équipe 1 porte haut les couleurs du club. Malgré un début de saison un peu compliqué pour nos séniors, le groupe et le staff ont bien l'intention de se remettre au travail pour inverser la tendance et retrouver de la dynamique.
- Équipe Réserve (D3) : Forte de ses bons résultats passés, la réserve vise la tête de groupe et une montée au niveau supérieur.
- Équipe 3 (D4) : Un groupe soudé où plaisir, cohésion et dépassement de soi se retrouvent chaque dimanche sur les terrains.

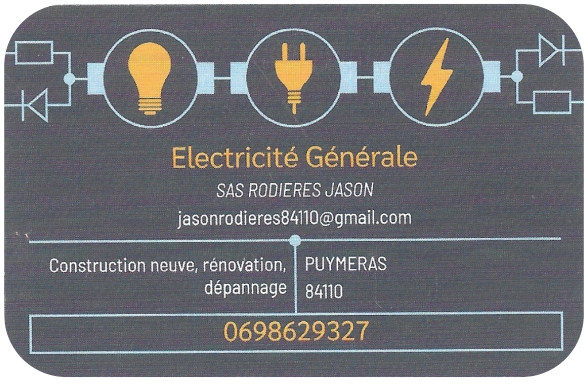
Pour suivre l'actualité des équipes Seniors et les résultats des matchs, rejoignez la page Facebook : US Autre Provence.

**École de Football & Entente : L'Académie Foot Ventoux et l'arrivée d'une équipe féminine !**
Avec 170 licenciés âgés de 5 à 15 ans, la formation reste au cœur des priorités du club.
Cette saison marque une étape importante avec le renforcement de l'entente entre l'USAP et le RGM (club de Malaucène) sous la bannière de l'Académie Foot Ventoux. Ce rapprochement global comprend désormais toutes les équipes du foot animation ainsi que l'ensemble des catégories jeunes jusqu'aux U16.
Grande nouveauté cette saison : une équipe féminine Seniors est venue renforcer le club au sein de l'entente, marquant une belle avancée pour le développement du football féminin.
Cette structuration permet d'offrir à l'ensemble de nos jeunes joueuses et joueurs des effectifs équilibrés, un encadrement adapté et des conditions idéales pour progresser et s'épanouir dans la pratique de leur passion.
Pour suivre toute l'actualité des équipes de l'entente, retrouvez les informations sur la page Facebook : Entente RGM/Usap.

**Agenda des manifestations 2026-2027**
Afin d'assurer le fonctionnement de l'association, le renouvellement des équipements et l'animation de la vie locale, plusieurs événements conviviaux sont programmés tout au long de la saison :

- 16 décembre 2026 : Goûter de Noël du club
- 14 février 2027 : Tirage de la Tombola du club à la buvette du stade
- 30 mai 2027 : Grand Vide-Greniers du club au Stade de Puyméras
- 20 août 2027 : Soupe au pistou de l'été, le rendez-vous incontournable de la saison

Soutenez l'USAP !
Pour concrétiser toutes nos actions, le soutien de chacun est précieux. L'USAP rappelle que tous les dons sont les bienvenus.
Le club peut vous fournir un reçu fiscal permettant une déduction d'impôt pour les particuliers comme pour les entreprises partenaires souhaitant nous accompagner.
Un grand merci à l'ensemble des bénévoles, dirigeants, familles et supporters qui font vivre l'US Autre Provence au quotidien !






# LA RENTRÉE DES CLASSES

par Françoise BERLAMONT

En ce début d'année scolaire, l'école de Puyméras a retrouvé son ambiance studieuse et joyeuse avec ses deux classes.
Cette année, la classe de M. Lima accueille 21 élèves, dont 9 CE1 et 12 CE2. Celle de Mme Eyraud compte 20 élèves, avec 6 Grandes Sections et 14 CP.
Une année qui s'annonce riche en projets pour nos écoliers :

- Arts plastiques : Participation aux deux éditions de "La Grande Lessive", en octobre et en mars. Cette manifestation artistique nationale, organisée dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), transforme l'école en galerie à ciel ouvert.
- Littérature : Participation au Prix des Incorruptibles, pour donner le goût de la lecture aux plus jeunes.
- Musique: Ateliers sur le thème des émotions animés par Laurie.
- Sport : Séances d'EPS avec l'intervention de Jérémy.
- Nature : Poursuite du jardin potager, un mardi après-midi toutes les trois semaines, en commun avec les classes de Faucon et de Puyméras.

Une belle année d'apprentissages, de découvertes et de partage s'annonce pour nos enfants et leurs enseignants !



# COMITÉ DES FÊTES

par Marine MOINIER

Le 14 juillet

Comme chaque année, les Puymérassiens se sont retrouvés sur la place de la mairie pour célébrer la fête nationale et participer au traditionnel défilé derrière Marianne, portée par des jeunes du village.
Un 14 juillet bleu, blanc, rouge, fidèle à la tradition républicaine… et exceptionnellement placé sous le signe du football, à l'occasion de la demi-finale de la coupe du monde opposant la France à l'Espagne !
Le repas a rassemblé 130 participants. Même s'il n'affichait pas complet, cette participation était très encourageante au regard de la période. Une fois encore, le repas-spectacle était au rendez-vous avec « Rêve d'étoiles », qui a enchanté les convives.





les marchés nocturnes

Pour la première fois, deux marchés nocturnes ont été proposés, l'un en juillet et l'autre en août. Nous sommes ravis d'avoir ainsi offert une nouvelle occasion de se retrouver et de partager un moment convivial au cœur du village.

Chacune des deux soirées a réuni une vingtaine d'exposants ainsi que de nombreux visiteurs. L'animation musicale était assurée par Lisa Nodellec en juillet, puis par Benoît et Élodie en août.

Les concerts étaient offerts par le Comité des fêtes, avec le soutien du Café des Barrys, tandis que les pizzas de Don Peppone et Don Camillo régalaient les gourmands. Ces deux soirées ont confirmé l'envie de faire vivre le village au rythme de rendez-vous simples, chaleureux et ouverts à tous.







L'été s'est ensuite poursuivi avec notre grand rendez-vous traditionnel : la fête votive.

Une fête votive pluvieuse, mais joyeuse !

La pluie s'est invitée à la fête, mais elle n'a pas suffi à freiner notre envie de célébrer notre village !

Il nous en faut bien plus pour nous/vous décourager !

À l'occasion de la fête votive de Puyméras, Monsieur le Maire a remis symboliquement les clés de la commune à Loïc Lévêque, représentant le Comité des fêtes.





Dès le vendredi, le club de football, l'USAP, a servi son incontournable soupe au pistou. Malgré un temps menaçant, elle a rencontré un beau succès : 530 inscriptions et pas de défection !

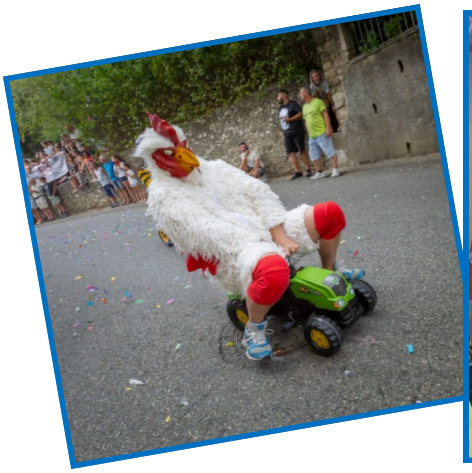
Un merci tout particulier à Christine D., qui a préparé seule toute la ratatouille, alors même qu'elle n'est pas membre du club !

Des manèges pour les enfants, des stands de tir à la carabine, une structure gonflable et des churros se sont installés au cœur du village, pour la plus grande joie des petits et des grands.

On pourrait retenir une affluence moins importante qu'à l'accoutumée, mais nous préférons retenir les nombreux joueurs de belote et de pétanque, la belle participation au vide-greniers et surtout tous ces sourires croisés au fil des soirées.

CAFÉ DES BARRYS
BAR– RESTAURANT-COCKTAILS-GLACES-CRÊPES
2 RUE DES BARRYS 04-90-35-04-53
84110 PUYMÉRAS

Le lundi soir, la célèbre course de tracteurs a réuni de très nombreux participants. Bravo à Romane et Léonie, équipe féminine gagnante, ainsi qu'à tous les autres joyeux participants !







Au terme de cet été riche en rencontres, une évidence s'impose : aucune de ces manifestations ne pourrait exister sans l'engagement collectif.

Un immense merci à tous les bénévoles qui se sont relayés tout au long de l'été — pour le 14 juillet, les marchés nocturnes et la fête votive. Sans vous, rien ne serait possible !

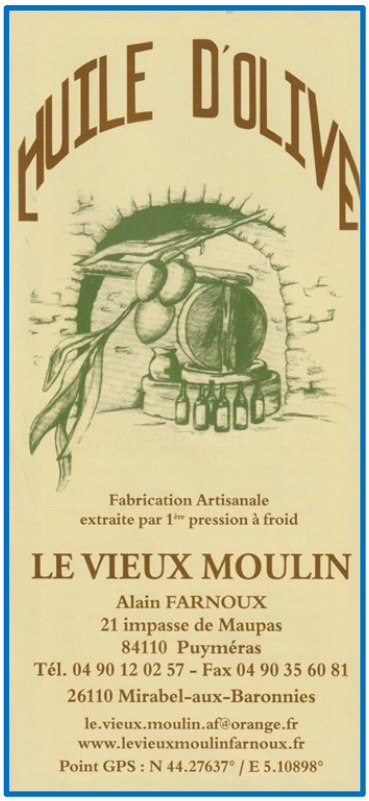
Merci également à nos partenaires de la saison : le Café des Barrys, le restaurant Le Girocèdre, les pizzas Don Camillo et Don Peppone, ainsi que la mairie et ses agents.

Grâce à vous tous, Puyméras a une nouvelle fois vibré, partagé et fait la fête. Nous vous souhaitons une belle rentrée, de belles vendanges à nos amis viticulteurs et une excellente fin d'été à chacun.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux moments de convivialité !










# ACTIVITÉS À VENIR

## A venir....

**Mardi 6 octobre**
Assemblée générale

**Samedi 17 octobre**
Fête des Gaulois

**Samedi 14 novembre**
Les étoiles d' automne

**Dimanche 29 novembre**
Marché de noël

Organisé par le comité des fêtes de Puyméras

## LA FÊTE DES GAULOIS

**SAMEDI 17 OCTOBRE 2026**

Dès 11 h : "Peña del Fuego"
Jeux pour petits et grands



12h30 : Cochon à la broche - 12€
Réservation conseillée au 06.04.53.59.16

18h : Camion pizza
Concert offert par Don Peponne et Don Camillo



Rue des Barrys- Puyméras

Organisé par le comité des fêtes de Puyméras






# PATRIMOINE DE NOS VOISINS

par Frédéric GARCIA

**La Tour Carbonnière, sentinelle de la Camargue**



À l'entrée de la Camargue, au milieu des marais et des étendues sauvages, se dresse un monument remarquable : la Tour Carbonnière. Isolée au cœur des paysages camarguais, cette ancienne tour fortifiée constitue l'un des témoignages les plus emblématiques de l'histoire médiévale de la région.

Construite à la fin du XIIIe siècle, la Tour Carbonnière avait pour fonction de surveiller et protéger l'accès à la cité d'Aigues-Mortes. Elle contrôlait le passage sur une chaussée traversant les marais et constituait un point stratégique sur l'ancienne route reliant Aigues-Mortes aux terres environnantes.

Son emplacement n'est pas dû au hasard. À l'époque, les marais constituaient une véritable protection naturelle autour de la cité. La tour permettait de contrôler les voyageurs et les marchandises empruntant cet étroit passage. Elle jouait également un rôle défensif en cas de menace.

La construction présente une architecture sobre et imposante. Édifiée principalement en pierre, elle se compose d'une haute tour permettant aux occupants de surveiller les alentours. Depuis son sommet, le regard porte loin sur les marais et la plaine camarguaise, offrant une vue exceptionnelle sur cet environnement aujourd'hui encore préservé.

Au fil des siècles, la Tour Carbonnière a perdu sa fonction militaire et stratégique. Mais elle a conservé une place importante dans le patrimoine local. Elle rappelle une époque où Aigues-Mortes était un port majeur du royaume de France et où les marais constituaient à la fois une voie de passage et une frontière naturelle.

Aujourd'hui, la découverte de la Tour Carbonnière permet de mesurer l'importance historique de ce passage. Le visiteur qui emprunte la route traversant les marais découvre soudain cette silhouette de pierre, presque solitaire, au milieu d'un paysage où se mêlent eau, roseaux, chevaux et oiseaux.

La tour offre également un remarquable point d'observation sur la Camargue. Depuis ses hauteurs, le paysage prend une autre dimension : les vastes étendues de marais semblent se prolonger à l'infini, rappelant combien les hommes ont dû composer avec cet environnement particulier au cours de l'histoire.

La Tour Carbonnière est ainsi bien plus qu'un simple monument médiéval. Elle est à la fois une sentinelle, un témoin de l'histoire d'Aigues-Mortes et une porte d'entrée symbolique vers la Camargue. Entre patrimoine et nature, elle constitue une étape incontournable pour tous ceux qui souhaitent découvrir l'histoire et les paysages de cette région exceptionnelle.







# RECETTE GÂTEAU AUX POIRES

- Beurrer un moule à manquer.
- Tapisser le moule avec les poires coupées en quartiers.
- Mélanger :
- 100 g de sucre (cassonade),
- 100 g de beurre ramolli,
- 100 g de poudre d'amandes,
- 2 œufs.
- On peut ajouter un peu de vanille et un jus de citron selon son goût.
- Recouvrir les poires avec ce mélange.
- Cuire au four à 180-200 °C pendant 30 minutes.



# MARQUISETTE ET SA CONFITURE par Dominique Hoen

**Recette de la marquisette de Mireille et de la confiture de Dominique**

**Ingrédients :**



- 1 kg d'oranges,
- 250 g de citrons jaunes,
- 250 g de citrons verts,
- 1 gousse de vanille fendue en 2,
- 500 g de sucre semoule,
- 3 L de vin blanc,
- 1 litre de limonade.

Dans 1/2 L de vin tiède, faire fondre le sucre. Ajouter le reste du vin et bien mélanger. Ajouter les fruits coupés en petits morceaux, ainsi que la gousse de vanille fendue en 2 et coupée en petits morceaux.

Mettre au frais 2 à 3 jours. Avant de servir, ajouter la limonade.

Après avoir égoutté la préparation et dégusté la boisson, vous pouvez faire une très bonne confiture avec les fruits.

Récupérer le jus d'un côté et les fruits coupés en petits morceaux de l'autre, dans une bassine ou un faitout à confiture.

**Confiture de marquisette**

Pour 1 kg de fruits :

Ajouter 500 g de sucre cristallisé ou un peu moins (il y a déjà du sucre). Faire fondre à petit feu en remuant régulièrement. Éventuellement, ajouter un peu d'eau (1 petit verre à moutarde) si le mélange est trop épais.

Cuire jusqu'à ce que la peau des agrumes soit tendre.

Hors du feu, mixer avec le pied plongeur à soupe et remettre à cuire.

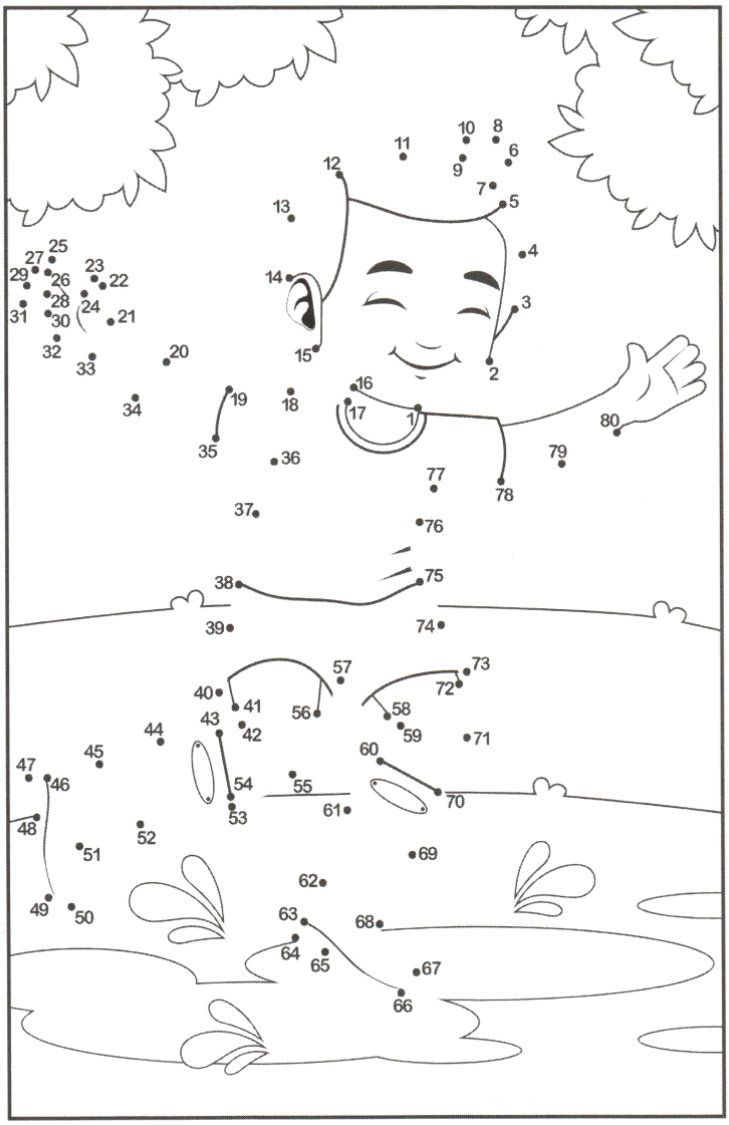
Vérifier la consistance régulièrement, ce mélange fige assez vite.

Mettre en pot tout de suite.

Bonne dégustation !

PS : L'alcool s'évapore à la cuisson !

# JEUX POUR TOUS



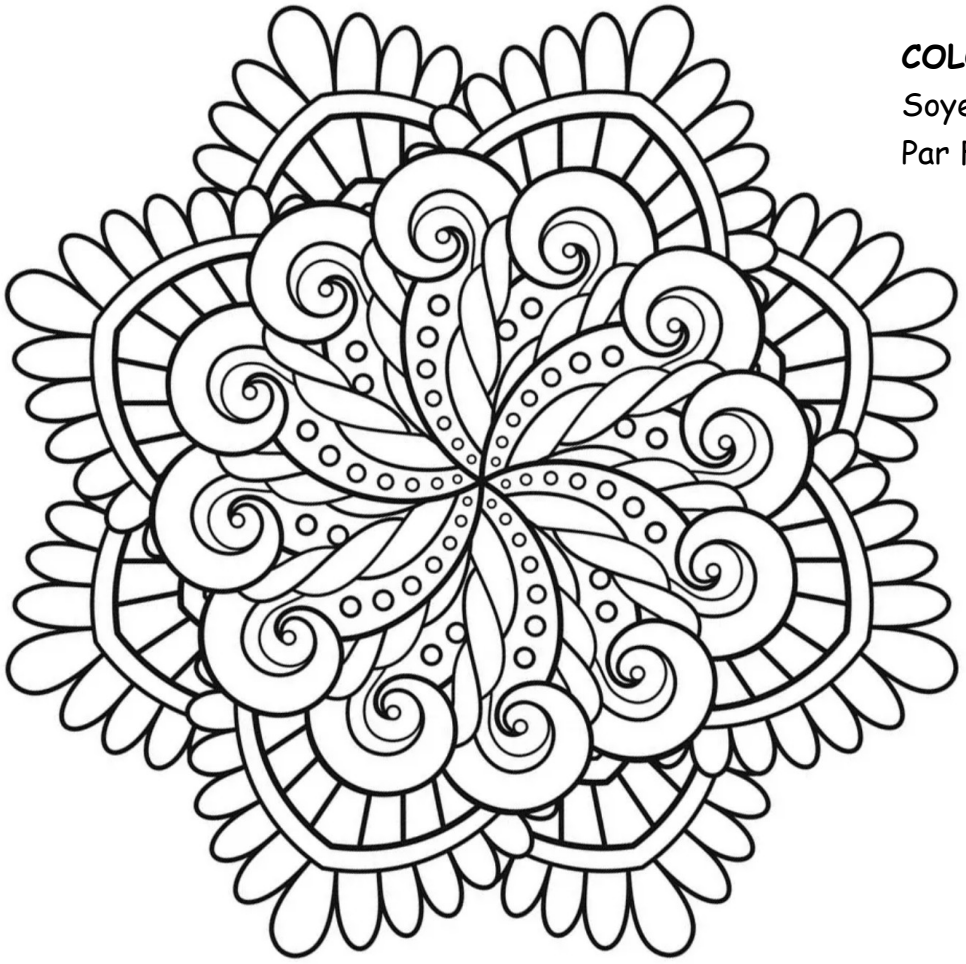

Le Girocèdre
RESTAURANT
Famille TRAPPO
Le Village - 84110 PUYMÉRAS
Tél : 04 90 46 50 67
www.legirocedre.fr
mail : legirocedre@club-internet.fr
Réservations souhaitées. Fermé le lundi toute la journée et mardi midi.

GR Concept
MÉTALLERIE
Conception & Réalisation
FERRONNERIE
06 03 40 52 60
gaetan.raikko@gmail.com
84110 PUYMÉRAS

JOLITOIT PROVENCE
COUVREURS ZINGUEURS
Frédéric Lagarde 06.44.08.25.40
JOLITOIT PROVENCE
ZINGUERIE
Pose de gouttières, chéneaux, étanchéité,
abergements de cheminée et de fenêtres de toit
TOITURE
Rénovation et réparation
contact@jolitoit-provence.fr
www.jolitoit-provence.fr

Profil PISCINE
Depuis 1982
CONSTRUCTION - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE - DÉPANNAGE
04.90.41.74.02

# JEUX POUR TOUS



**COLORIAGE**

Soyez créatif !!

Par Françoise BERLAMONT

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 4 | 2 | | | | 7 | 6 | |
| | | 9 | 8 | | | | | 3 |
| | | 5 | | | 6 | 4 | | |
| | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | 8 | 4 | 7 |
| 3 | 5 | | 9 | | | | | |
| 2 | | | 3 | | 1 | 5 | 8 | |
| 6 | | 3 | 5 | 9 | 8 | | | |
| | | | | | | | 3 | |

**SUDOKU**

Par Daniel ROLLAND

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 2 | | | | 3 | |
| 4 | | 8 | | | 5 | 2 | | |
| | | 6 | 9 | 8 | | | | |
| | | | | 7 | | | | 4 |
| 9 | | | | | | | | 5 |
| | 3 | | | | | 1 | 7 | |
| 5 | 1 | 4 | | | 8 | 7 | 9 | 2 |
| 7 | | | | | | | 5 | |
| | | 2 | | | 1 | 6 | | |

# MOTS MÊLÉS

par Frédéric GARCIA

| C | H | A | M | P | I | G | N | O | N | O | B | X | M | V |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | B | U | O | N | E | G | A | T | O | P | R | U | A | E |
| T | R | C | F | E | U | I | L | L | E | M | O | O | R | N |
| R | O | I | H | S | N | F | R | O | I | D | U | T | R | D |
| O | U | T | I | A | E | X | U | A | B | C | I | E | O | A |
| U | I | L | B | L | T | G | S | P | L | U | L | S | N | N |
| I | L | E | O | U | L | A | O | O | V | L | L | I | P | G |
| L | L | I | U | E | R | U | C | E | E | P | A | O | L | E |
| L | A | I | F | I | C | O | H | G | N | H | R | N | U | M |
| E | R | B | O | T | C | O | E | A | T | M | D | O | I | P |
| V | D | H | E | R | I | S | S | O | N | I | E | R | E | O |
| A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | A | M | T |
| T | O | G | R | A | C | S | E | N | M | A | R | M | O | A |
| F | O | R | E | T | N | E | M | E | L | G | E | N | E | G |
| C | O | R | N | I | C | H | O | N | A | U | T | O | M | E |

Les mots peuvent être cachés horizontalement, verticalement, en diagonale et à l'envers

BONNE CHANCE

20 MOTS :

- ✓ AUTOMNE
- ✓ BROUILLARD
- ✓ CHAMPIGNON
- ✓ CITROUILLE
- ✓ CORNICHON
- ✓ ECUREUIL
- ✓ FROID
- ✓ FEUILLE
- ✓ HERISSON
- ✓ MARRON
- ✓ POTAGE
- ✓ NOISETTE
- ✓ OCTOBRE
- ✓ VENDANGE
- ✓ POTIRON
- ✓ ESCARGOT
- ✓ PLUIE
- ✓ VENT
- ✓ HIBOU
- ✓ CHATAIGNE







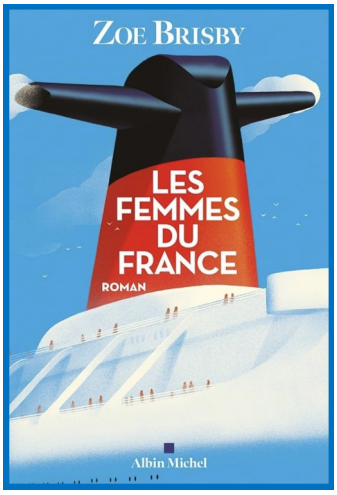






# LITTÉRATURE

par Françoise BERLAMONT




Avec *Les Femmes du France*, Zoé Brisby nous embarque à bord du célèbre paquebot France, lors de sa toute dernière traversée, en septembre 1974.

Alors que l'équipage se révolte contre la décision de mettre fin à l'histoire du navire, trois femmes que tout semble séparer vont se retrouver réunies autour d'une mystérieuse disparition. Jane, passagère de première classe, Charlie, coiffeuse, et Rose, femme de chambre, partent à la recherche d'Alice. Leur enquête fera ressurgir des secrets enfouis et des blessures anciennes.

Une ode magnifique au « France » qui nous fait découvrir la vie à bord, des femmes de chambres à la coiffeuse, du cuisinier au commandant de bord, en passant par celle des marins, des passagers de 1ere classe ou de la classe touriste, et même des prisonniers à bord. L'occasion pour nous lecteur, d'en apprendre davantage sur son histoire, de revivre ses derniers moments.

Un roman agréable et émouvant, qui mêle histoire, secrets de famille et aventure, et qui donne surtout envie de monter à bord de ce mythique paquebot… ne serait-ce que le temps d'une lecture !

Un très bon roman à dévorer.

Ce livre vous attend à la bibliothèque de Puyméras.

# INFORMATIONS PMV

## SAMEDI 28 NOVEMBRE À PUYMÉRAS : SAINTE CATHERINE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PUYMÉRAS MON VILLAGE




Puyméras Mon Village vous propose, comme les années précédentes, de se retrouver **Place de la Grande Fontaine** pour une vente ou un échange de plantes le **samedi 28 novembre** de 14 H à 17 H. Vous aurez également la possibilité d'acheter des sachets de lavande ainsi que des soupes et veloutés faits maison avec des légumes de saison mais aussi d'échanger des conseils, des astuces autour des plantes d'intérieur comme d'extérieur. Une tombola vous sera également proposée.

Cette journée se poursuivra avec l'assemblée générale de notre association à partir de 17 H 30 à la salle de la Grande Fontaine.

À l'ordre du jour :

- Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2026
- Approbation du rapport financier 2026
- Orientations 2027 de l'association PMV
- Présentation de la démission de notre présidente, madame Suzanne BARNOUIN ainsi que celle de madame Maryvonne SAUVAN.
- Élection des membres sortants du conseil d'administration : Brigitte BRIENNE et Dominique HOËN.
- Validation de l'entrée au conseil d'administration de Anne CURET et Frédéric GARCIA.
- Montant de la cotisation 2026
- Questions diverses.

Le verre de l'amitié viendra clôturer cette journée bien remplie.







**Le prochain numéro de Puyméras Mon Village paraitra février 2027.**

**Merci de nous transmettre vos articles et informations diverses au fur et à mesure de vos activités et au plus tard 15 janvier 2027 (dernier délai).**

***A cette Adresse Mail : pmvassociation84@gmail.com***

## BULLETIN D'ADHÉSION A PUYMÉRAS MON VILLAGE

*A remettre dûment complété avec le versement de la cotisation*

**Cotisation annuelle individuelle : 10 €** **Cotisation annuelle familiale : 15 €**

**Nom :_____** **Prénom : _____**

**Adresse :_____**

**Code Postal :_____** **Ville :_____**

**Mail : _____** **Téléphone : _____**

**Versement de _____Euros ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement**

**IBAN : FR76 1130 6000 8448 1791 9700 944**

**Date :____/_____/2026.** **Signature :**

### RÉCEPTION DU JOURNAL DE PMV

**☐ Boîte aux lettres ☐ Mail ☐ Envoi postal (Participation de 15€ pour l'année)**

Pour mémoire, le journal de PMV est édité 3 fois par an. La distribution se fait grâce aux bénévoles qui le déposent dans les boîtes aux lettres.

Vous pouvez opter pour un envoi dématérialisé, il vous suffit alors d'envoyer le présent bulletin à l'association Puyméras Mon Village en communiquant votre adresse mail.

Si vous souhaitez un envoi par courrier vous devrez vous acquitter d'une participation aux frais postaux de 15 € pour l'année.

Votre règlement devra être effectué auprès de l'association Puyméras Mon Village chaque début d'année, avec le présent bulletin dûment complété.